

Nature Québec, 2010.

Pour une meilleure protection du caribou de la Gaspésie, mai 2010.

Rédaction Édith Cadieux et Jean-Philippe Guay

Graphisme, édition et révision Marie-Claude Chagnon

Crédits photographiques (page couverture)
© Québec couleur nature 2006, Mathieu Hack : caribous au mont Albert

ISBN 978-2-923731-06-3 (document imprimé) ISBN 978-2-923731-07-0 (document PDF) Le parc national de la Gaspésie a été créé en 1937, dans le but de protéger la beauté du milieu, le caribou montagnard et le saumon de la rivière Sainte-Anne, tout en favorisant le tourisme dans la région ...une mission toujours d'actualité, plus de 70 ans plus tard.

LE CARIBOU DE LA GASPÉSIE MENACÉ DE DISPARITION!

Depuis plus de 50 ans, la situation de la dernière harde de caribous présente au sud du fleuve Saint-Laurent préoccupe les scientifiques. En 1984, le Canada a désigné le caribou de la Gaspésie espèce menacée, mais ce n'est qu'en 2001 qu'il a obtenu au Québec la désignation d'espèce vulnérable. Au Québec, l'espèce a maintenant le statut d'espèce menacée.

Le caribou montagnard, mieux connu sous le nom de « caribou de la Gaspésie», est associé aux plus hauts plateaux des Chic-Chocs et du massif McGerrigle où il trouve protection et nourriture. Au début du siècle dernier, l'espèce était présente sur l'ensemble de la péninsule gaspésienne et suffisamment abondante pour être chassée. Depuis, sa population a subi un déclin important. Dans les années 50, elle ne subsistait plus que dans la chaîne de montagne des Chic-Chocs et dans le secteur de la rivière Garland, près de Murdochville (Moisan 1956). Aujourd'hui, la population de caribous montagnards est isolée et compte environ 170 bêtes, confinées dans le parc national de la Gaspésie (inventaire de 2009).

En vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, une espèce est désignée menacée lorsque sa disparition est appréhendée.

Les activités humaines ont un impact important sur les populations de caribous, lesquels tendent à fuir les habitats perturbés et fragmentés. Ainsi, la perte d'habitat et la fragmentation du territoire par l'exploitation minière et forestière, l'agriculture, la chasse et les feux de forêt constituent les principales causes du déclin de la population (Moisan 1957). Depuis une vingtaine d'année, la prédation exercée par le coyote et l'ours noirs contribue à diminuer la population de caribous de la Gaspésie (Crête et Desrosiers 2003).

UNE PROTECTION INSUFFISANTE

Actuellement, la protection du caribou de la Gaspésie est assurée principalement par le parc national de la Gaspésie, mais force est de constater que cette mesure n'est pas suffisante! Depuis 1984, plusieurs mesures ont été mises en place afin d'arrêter le déclin de la population et de permettre son rétablissement: arrêt de la chasse et des activités industrielles, contrôle des prédateurs et limitation des activités récréotouristiques. Malgré tout, la population est passée de 273 caribous en 1984 à 170 en 2009.

Les caribous se déplacent couramment hors des limites du parc pour leur alimentation estivale et hivernale, ainsi que pour la mise bas, une période critique pour les hardes (Fournier et Turcotte 2002). Actuellement, 26 % du territoire utilisé par les caribous (soit 290 km²) se trouve à l'extérieur des limites du parc. Dans un premier temps, un habitat légal a été délimité afin de contrôler les activités ayant cours dans le territoire utilisé par le caribou, mais la superficie de cet habitat n'est pas suffisante. Dans le secteur du mont Logan, 40 % des localisations télémétriques récentes sont situées hors des limites du parc et de l'habitat légal (Mosnier 2002), dont une grande partie est utilisée comme aire de mise bas et n'est donc pas protégée.

Mesures de protection adoptées afin de préserver l'espèce

Création du parc de la Gaspésie

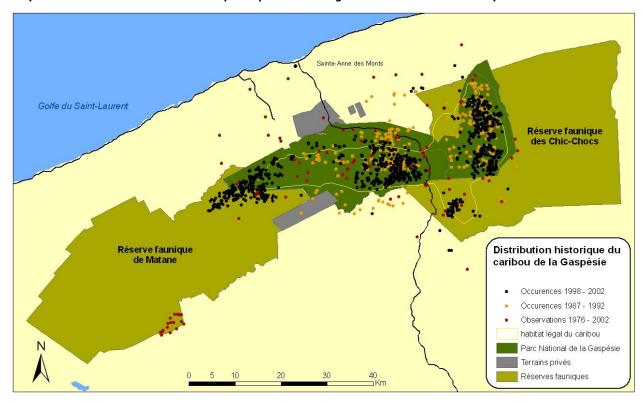
1937

Arrêt de la chasse au caribou
Interdiction de l'exploitation
'
minière et forestière dans le
parc de la Gaspésie
Mise en place d'un premier plan
de rétablissement du caribou de
la Gaspésie
Élaboration d'un plan
d'aménagement forestier pour
protéger les habitats en
périphérie du parc
Mise en place d'un 2 ^e plan de
rétablissement du caribou de la
Gaspésie (2002-2012)
Mise à jour du plan
d'aménagement de l'aire
du caribou de la Gaspésie

(2007-2013)

2

Figure 1 — Distribution du caribou de la Gaspésie, de 1987 à 1992 et de 1998 à 2002, dans le parc national de la Gaspésie et dans les zones concernées par le plan d'aménagement du caribou de la Gaspésie





LES COUPES FORESTIÈRES, UNE MENACE TOUJOURS PRÉSENTE

La destruction de l'habitat par la coupe forestière est l'une des principales causes du déclin du caribou de la Gaspésie au cours du 20^e siècle. Pourtant, ce n'est qu'en 1977, avec l'arrivée de la *Loi sur les parcs*, que les coupes forestières seront interdites dans le parc national de la Gaspésie, dernier refuge des populations de caribous.

L'exploitation forestière a des impacts importants sur l'habitat du caribou. En éliminant les forêts matures de conifères, on affecte le couvert de protection du caribou et, surtout, la quantité de lichens arboricoles disponible. Or, le lichen constitue la nourriture de base du caribou en hiver. De plus, le développement des routes et chemins forestiers fragmente le territoire. Ces structures linéaires, tout comme les coupes forestières, sont évitées par le caribou (Schaefer et Mahoney 2007, Courtois 2003, Dyer et al. 2001, Smith et al. 2000). La destruction et la fragmentation de l'habitat à l'extérieur du parc repoussent le caribou dans les territoires intacts et limitent ses déplacements, l'empêchant ainsi d'atteindre des habitats favorables.

En 2007, la mise en place de la deuxième édition du plan d'aménagement de l'aire du caribou de la Gaspésie constituait un compromis permettant de minimiser l'impact de l'exploitation forestière dans quatre secteurs adjacents au parc et utilisés par le caribou. Dans ces secteurs, le plan exclut l'aménagement forestier des zones les plus favorables au caribou et définit des règles d'intervention strictes pour les autres zones.

Le lichen arboricole pousse sur les arbres, principalement dans les forêts de conifères matures. Après une coupe, il peut se passer jusqu'à 90 ans avant que la quantité de lichens disponibles soit suffisante pour l'alimentation du caribou.

Si ce plan permet de diminuer les pressions sur l'habitat du caribou, son efficacité reste encore à démontrer. Ainsi, par mesure de précaution envers cette espèce menacée, nous croyons nécessaire de bonifier les mesures de protection. Rappelons que les caribous montagnards en Gaspésie sont les derniers caribous présents au sud du fleuve Saint-Laurent!



DES CONDITIONS IDÉALES POUR LES PRÉDATEURS

Les études récentes sont claires: les activités forestières créent des conditions favorables à la venue de l'ours noir et du coyote dans les secteurs près du parc (dont le mont Logan). Ces deux espèces sont les prédateurs des faons et ont un impact important sur le recrutement¹ de la population. Actuellement, il s'agit du principal facteur empêchant le rétablissement du caribou de la Gaspésie (Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie, 2004).

Les études ont montré que l'ours et le coyote utilisent préférentiellement les forêts en régénération âgées de 5 à 20 ans (Mosnier 2008, Boisjoly 2006). Ces jeunes peuplements regorgent de petits fruits. De plus, ces peuplements attirent les autres cervidés (cerf et orignal) qui attirent leurs prédateurs, dont le coyote. La présence de jeunes à proximité du parc ouvre l'accès aux prédateurs.

Les ours sont particulièrement préoccupants car les suivis télémétriques montrent qu'ils passent près de



40 % de leur temps autour de l'aire de mise bas du mont Logan. Toutefois, les coyotes ne sont pas à négliger, car même s'ils n'occupent pas le territoire sur une base permanente, ils peuvent se déplacer sur de grandes distances.

Le plan de rétablissement de l'espèce a recommandé la mise en place d'un contrôle des prédateurs. Ce contrôle a permis d'augmenter la proportion de faons dans la population de caribous. Bien que cette mesure soit efficace, il s'agit là d'une action qui ne peut être que temporaire. Or, les données d'inventaire montrent que lorsque l'on cesse les opérations de contrôle, la proportion de faons diminue. La mise en place de solutions, à moyen et à long terme, doit être réalisée dès maintenant! Ces solutions doivent cibler les prédateurs, par la chasse et la trappe, mais surtout par une meilleure protection de l'habitat du caribou de la Gaspésie.

D'AUTRES VALEURS À PROTÉGER

La région des Chic-Chocs et du massif McGerrigle abrite les plus hauts sommets de l'est du Québec. Sa topographie permet la présence d'une multitude d'écosystèmes et d'habitats. Si les vallées sont recouvertes de sapinières à bouleau jaune, les hauts sommets font place à la toundra alpine. De plus, la présence de substrats de calcaires et de serpentine favorise la présence de plantes associées à ces milieux rares.

Ainsi, la région des Chic-Chocs est l'un des grands points chauds de la biodiversité au niveau du Québec (Tardif *et al* 2005) ; on y retrouve la plus grande concentration d'espèces rares au Québec.

- Plusieurs espèces animales bénéficiant d'un statut d'espèce menacée sont présentes dans les Chic-Chocs, dont :
 - l'Aigle royal,
 - le Pygargue à tête blanche,
 - la Grive de Bicknell,
 - l'Arlequin plongeur.

- La flore y est également diversifiée et compte plusieurs espèces rares ou endémiques, dont :
 - I'Arnica à aigrette brune,
 - le Chardon mutique variété des montagnes,
 - la Gnaphale de Norvège,
 - la Moeringie à grandes feuilles,
 - le Pâturin de Fernald.
 - la Saxifrage des neiges variété de la Gaspésie,
 - la Woodsie des Alpes,
 - la Minuartie de la serpentine.

La région de la Gaspésie est également l'une des plus importantes zones de nature sauvage dans l'est de l'Amérique du Nord. Ses montagnes, son paysage, ainsi que ses ressources naturelles attirent des visiteurs de partout.

¹ En aménagement de la faune et en écologie, le recrutement est défini comme l'ajout de nouveaux individus à une population. Le recrutement se fait par reproduction, immigration et repeuplement.

Ainsi, le parc de la Gaspésie et les trois autres parcs de la Gaspésie constituent un produit touristique attirant. Les Chic-Chocs sont une destination de choix pour ceux qui désirent pratiquer la randonnée, le ski hors-piste et la planche à neige. Cette zone est très prisée dans le monde entier comme destination de pêche et de chasse. Protéger les richesses des Chic-Chocs, c'est aussi assurer l'avenir du récréotourisme d'aventure ou celui lié à la faune dans la région.

VERS UNE MEILLEURE PROTECTION

Cet automne, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a modifié le statut du caribou de la Gaspésie qui est passé d'espèce vulnérable à espèce menacée. Ce changement montre que les mesures actuelles ne suffisent pas à protéger l'espèce.

Nous sommes d'accord avec le plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie concernant la nécessité d'effectuer un contrôle des prédateurs. À court terme, il s'agit de la solution la plus efficace pour assurer le maintien de la population. Toutefois, il est essentiel d'aménager le territoire de façon à limiter l'ouverture du couvert en marge des territoires utilisés par le caribou de la Gaspésie. Nous devons également nous assurer que les forêts matures de conifères, source de couvert et de nourriture, soient conservées.

Déserté depuis les années 70, le secteur du mont Logan a été recolonisé il y a quelques années. Cela montre qu'en présence d'un habitat adéquat, la population de caribous a la possibilité d'augmenter son aire de distribution. Il est donc essentiel de protéger des massifs de forêts matures et, surtout, de s'assurer de la présence de corridors de déplacements non fragmentés entre les différents habitats favorables (Mosnier et al 2002).

Or, les coupes forestières, mêmes partielles, causent une fragmentation du territoire. La présence de routes et de voies d'accès a, comme les coupes forestières, des impacts négatifs sur les caribous qui fuient ces structures linéaires (Dyers et al 2001).

Nous sommes donc d'avis que les zones intensément utilisées par le caribou doivent être protégées davantage. Selon nous, une stratégie à long terme, visant la protection caribou de la Gaspésie, devrait :

- augmenter la protection des caribous qui fréquentent les territoires situés à l'extérieur du parc ;
- favoriser le maintien des populations actuelles et permettre l'expansion de leur aire de répartition;
- limiter le rajeunissement et l'ouverture du couvert forestier dans les secteurs avoisinants le parc, en particulier pour les zones de mise bas.

Pour ce faire, nous favorisons une approche basée sur le concept d'une aire protégée multi-catégories, c'est-à-dire une aire protégée qui compte différents niveaux de protection selon la classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Cela se traduit par la présence d'un noyau de conservation entouré de zones de protection qui permettent une plus grande intensité d'activités à mesure que l'on s'éloigne du noyau. Nous proposons donc la mise en place :

- d'un noyau de conservation stricte permettant de protéger l'aire de distribution actuelle du caribou de la Gaspésie;
- d'une zone tampon autour du noyau de conservation;
- d'une amélioration de conservation du territoire des réserves fauniques.

Nous sommes conscients que ces mesures auront des répercussions sur certaines activités se déroulant dans territoires inclus dans la proposition. Toutefois, nous croyons que la situation de l'espèce justifie une meilleure protection de son habitat. Aussi, nous pensons que l'approche multi-catégories proposée permettra d'atteindre les objectifs de conservation, tout en diminuant l'impact sur l'économie locale.



AGRANDISSEMENT DU PARC DE LA GASPÉSIE

L'un des objectifs à la base de la création du parc de la Gaspésie était d'assurer la conservation du caribou montagnard. Toutefois, il est clair que les limites actuelles du parc de la Gaspésie ne permettent pas d'atteindre cet objectif.

Le plan d'aménagement de l'aire du caribou de la Gaspésie permet de diminuer les coupes dans quatre secteurs utilisés par l'espèce, mais cela n'empêche pas la fragmentation du territoire. Par ailleurs, une grande partie de ces secteurs est actuellement en « zone de conservation », ou est inclus dans des aires protégées telles des refuges biologiques. Nous pensons que de les intégrer dans le parc traduirait une meilleure cohérence en fonction des objectifs de conservation du caribou de la Gaspésie, tout en minimisant l'impact sur les activités forestières déjà réduites.

Nous proposons donc l'agrandissement du parc de la Gaspésie pour y intégrer les trois aires d'aménagement du caribou suivantes : (1) monts Vallières-de-Saint-Réal; (2) Petit mont Sainte-Anne; (3) mont Logan.

Ces territoires auraient un statut de protection de catégorie II. La présence de caribou dans ces secteurs a été démontrée grâce aux inventaires et aux suivis télémétriques, ce qui justifie cette proposition. Par ailleurs, lors des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour la création du parc, les limites proposées dans les mémoires incluaient ces secteurs (Vachon 1987).

Pour le secteur du ruisseau Isabel, les données historiques montrent qu'il a déjà été utilisé par le caribou de façon importante par les caribous. Toutefois, ce territoire a été peu utilisé au cours des 20 dernières années. Puisqu'il s'agit d'un habitat historique, nous pensons qu'il existe une possibilité pour qu'il soit à nouveau utilisé. Nous suggérons donc d'augmenter la protection de ce secteur (catégorie III), mais sans l'intégrer dans le parc, de façon à limiter l'impact sur les activités de prélèvement.

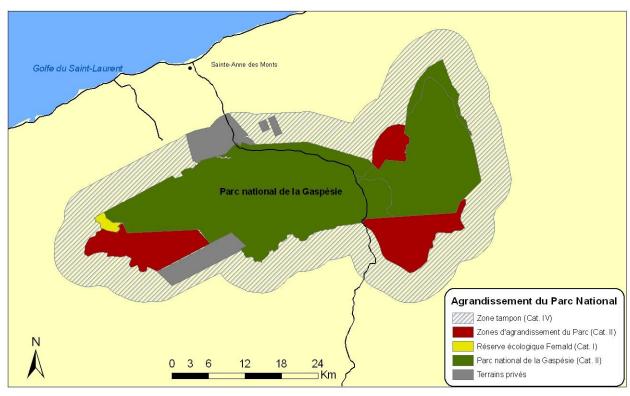


Figure 2 — Proposition d'agrandissement du parc de la Gaspésie et de la zone tampon

ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE TAMPON AUTOUR DU PARC

Les zones tampons sont des territoires ceinturant les territoires protégés. Leur rôle est d'atténuer l'effet des activités humaines se déroulant à proximité des aires protégées (Noss 1995).

Les études sur le caribou des bois ont montré que les perturbations anthropiques repoussaient les hardes. En effet, les caribous évitent les secteurs qui subissent l'action des activités humaines. L'amplitude d'évitement varie selon les perturbations et les types de dérangement, allant de 0,25 km pour les routes à 13 km dans certains secteurs de coupes forestières (Schaefer et Mahoney 2007, Dyer et al. 2001). Dans le cas des coupes forestières, la zone d'évitement peut s'étendre sur plus de 10 km (Vors et al 2007, Smith et al 2000).

L'impact positif des coupes sur les populations de prédateurs montre l'importance de limiter cette activité dans les zones adjacentes au parc. Nous proposons donc la mise en place d'une zone tampon autour du parc. Cette zone doit :

- **Être dotée d'un statut d'aire protégée**. Nous suggérons un statut de catégorie IV selon l'UICN, soit une aire gérée pour l'habitat et ses espèces. Cette catégorie vise à garantir le maintien des caractéristiques d'habitats nécessaires à la conservation des espèces. Elle permet une gestion active des ressources, ainsi que leur exploitation. Toutefois, ces activités sont contrôlées de façon à ne pas nuire à l'objectif de protection des espèces animales.
- **Être d'un minimum de 5 km de large**, ce qui correspond à la distance moyenne d'évitement des caribous forestiers face aux perturbations.
- Permettre les activités de prélèvement de la faune, en visant particulièrement l'ours et le coyote, pour diminuer les populations de ces prédateurs en périphérie du parc.
- Appliquer la stratégie d'aménagement forestier pour le caribou pour diminuer l'impact des activités forestières et limiter l'ouverture du couvert. Ceci permettra de maintenir des habitats de qualité pour le caribou et d'éviter de créer des conditions favorables pour les prédateurs.

Il est à noter que les territoires privés, dont ceux de la municipalité de Cap-Seize seraient exclus de la zone tampon. Des discussions devraient être entamées avec les propriétaires de pourvoiries de façon à voir s'ils ne pourraient pas participer aux efforts de conservation du caribou.

LES RÉSERVES FAUNIQUES : UN MILIEU PRIVILÉGIÉ POUR LA CONSERVATION

Le parc de la Gaspésie est adjacent à deux réserves fauniques. Le parc est bordé à l'ouest par la réserve faunique de Matane et à l'est par celle des Chic-Chocs. Selon la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, les réserves fauniques sont vouées à la conservation, la mise en valeur et à l'utilisation de la faune, ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives. Malgré la vocation de conservation que leurs confère cette loi, les habitats fauniques des réserves ne bénéficient pas encore de mesures de protection, hormis celles consenties pour le reste de la forêt publique dans la réglementation.

Ainsi, pour les zones ne correspondant pas aux propositions précédentes, nous proposons de modifier le statut des deux réserves fauniques en aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles (catégorie VI). Tel que développé par le groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI, ce type d'aire protégée se caractérise par une certaine polyvalence des objectifs de conservation, intégrant la protection de la biodiversité et l'aménagement durable des ressources. Dans ces aires protégées, on vise à protéger des territoires où l'utilisation des ressources naturelles est considérée comme un moyen de conserver la nature en maintenant une relation plus équilibrée entre les hommes et le territoire. La catégorie VI se distingue notamment par l'emphase donnée à la sauvegarde du caractère naturel des paysages, réalisée en synergie avec une utilisation des ressources naturelles. (Bélanger et Guay 2010)

Dans le cadre d'un réseau intégré d'aires protégées, un des rôles privilégiés des aires protégées de ressources naturelles gérées est également de contribuer au maintien de l'intégrité écologique d'aires protégées strictes, en servant notamment de zones tampons avec les territoires altérés plus fortement par l'homme, ou en favorisant la connectivité.

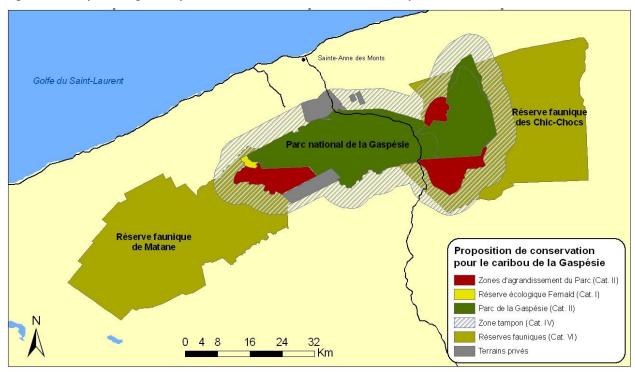


Figure 3 — Proposition globale pour la conservation du caribou de la Gaspésie

Tableau 1 — Superficie concernée par la proposition de conservation

Aires protégées	Catégorie UICN	Superficie (km²)
Parc national de la Gaspésie	11	806
Réserve écologique Fernald	1	7
Proposition d'agrandissement du parc	II	214
Zone tampon	IV	1234
Réserves fauniques	VI	2385

COMPLÉMENTARITÉ AVEC D'AUTRES PROJETS

AIRE PROTÉGÉE DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE

Il y a trois ans, un groupe de citoyens s'est formé pour faire la promotion d'une aire protégée dans la réserve faunique de Matane. Récemment, le comité a dévoilé l'état d'avancement de ce projet. L'aire qu'il propose traverse la réserve faunique et joint la limite du parc national de la Gaspésie.

Leurs efforts ont permis d'obtenir de nombreux appuis locaux, autant de l'industrie du tourisme que des élus, ce qui dénote une très bonne acceptabilité sociale.

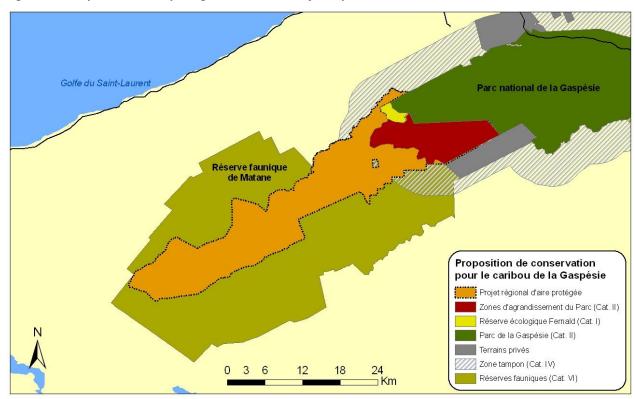


Figure 4 — Proposition d'aire protégée dans la réserve faunique de Matane

PROJET DE VILLAGE-PARC DU MONT SAINT-PIERRE

La municipalité de Mont-St-Pierre et la Corporation du tourisme de Mont-St-Pierre, un organisme à but non-lucratif, se sont donnés le mandat de favoriser le développement du tourisme au mont Saint-Pierre. La création d'un village-parc est envisagée, ce qui permettrait d'augmenter l'offre de service en écotourisme, de protéger les milieux naturels et d'assurer la création d'emplois. Le territoire visé par le projet de village-parc se trouve entre le village de Mont-Saint-Pierre et le parc national de la Gaspésie. La mise en place de ce village-parc permettrait de créer un continuum de protection entre ces deux endroits.

Le statut de ce parc serait principalement celui d'un parc régional. Cependant, l'agrandissement du parc national de la Gaspésie est aussi envisagé. Le village-parc de Mont-Saint-Pierre permettrait un accès vers la mer, ce qui ne manquerait pas d'enrichir l'expérience des visiteurs du parc national de la Gaspésie et de la région.

Parc national et parc régional Zonage proposé

Parc National

Zone de préservation

Zone d'ambiance

Zone de préservation extrême

Hors parc

Parc Régional

Figure 5 — Zonage proposé pour le parc national et le parc régional du Mont-Saint-Pierre

Tiré de l'Étude de préfaisabilité du projet village-parc Mont-Saint-Pierre.

Le caribou (de la Gaspésie) est bien protégé, mais pas l'habitat qui l'entoure. Quand on veut protéger une espèce, ce n'est pas suffisant d'en défendre la chasse, il faut lui fournir des endroits où se nourrir, s'abriter, se reproduire, etc. Si la forêt mature disparaît, l'habitat va diminuer et les animaux qui en dépendent disparaîtront puisque cette forêt ne reviendra pas de sitôt.

Moisan, 1957



RÉFÉRENCES

- Bélanger, L. et Guay, J-P., 2010. Proposition d'un nouvel outil de conservation pour le Québec : l'aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles. Rapport du groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI, Nature Québec, 63 pages.
- Boisjoly, D., 2006. Sélection de l'habitat par le coyote, Canis latrans, dans le contexte de la conservation du caribou de la Gaspésie. Mémoire de maîtrise. Université du Québec à Rimouski, 60 pages.
- Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie, 2004. Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2002-2012) (Rangifer tarandus caribou) Mise à jour. Société de la faune et des parcs du Québec. Direction du développement de la faune, Québec. 51 pages.
- Courtois, R., 2003. La conservation du caribou dans un contexte de perte d'habitat et de fragmentation du milieu. Thèse de doctorat, Université du Québec à Rimouski, Rimouski, Québec, Canada. 350 pages.
- Dyers, S.J., O'Neill, J.P., Wasel, S.M. et Boutin, S., 2001. Avoidance of industrial development by woodland caribou. *Journal of Wildlife Management*. 65: 531-542.
- Fournier, N. et Turcotte, C., 2002. État de la situation : caribou de la Gaspésie. Société de la faune et des parcs du Québec. Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. 30 pages.
- Moisan, G., 1956. Le caribou de la Gaspésie I. Histoire et distribution. *Naturaliste canadien*. 83 : 225-234.
- Moisan, G., 1957. Le caribou de la Gaspésie II. Analyse de la population et plan d'aménagement.

 Naturaliste canadien. 84: 5-27.
- Mosnier, A., 2008. Utilisation du milieu boréal par l'ours noir et implications pour la conservation du caribou de la Gaspésie. Thèse de doctorat. Université du Québec à Rimouski. 122 pages.
- Schaefer, J. A. et Mahoney, S. P., 2007. Effects of Progressive Clearcut logging on Newfoundland Caribou. *Journal of Wildlife Management*, 7:1753-1757.
- Smith, K.G., Fitch, E.J., Hobson, D., Sorenson, T.C. et Hervieux, D., 2000. Winter distribution of woodland caribou in relation to clear-cut logging in West-central Alberta. *Canadian Journal of Zoology*. 78: 1433-1440.
- Tardif, B., G. Lavoie et Lachance, Y., 2005. Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 60 pages.
- Vachon, G. 1987. Parc de la Gaspésie : le plan directeur. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de l'aménagement, Service des plans directeurs. Québec. 173 pages.
- Voss, L.S., Schaefer, J.A., Pond, B.A., Rodgers, A.R. et Patterson, B.R., 2007. Woodland caribou extripation and anthropogenic landscape disturbance in Ontario. *Journal of Wildlife Management*. 71: 1249-1256.